

## **Contexte**

La Délégation des Communautés de personnes vivant avec le VIH et affectées par la tuberculose et le paludisme auprès du Conseil d'administration du Fonds mondial (Délégation des Communautés) souhaite informer tous ses membres des adaptations apportées aux cycles de subventions 6 et 7 afin de garantir la continuité des programmes essentiels. Ces mesures sont particulièrement importantes dans le contexte d'incertitude persistante du paysage du financement des initiatives bilatérales et multilatérales dans le domaine de la santé, y compris le Fonds mondial.

La délégation reconnaît que des ressources limitées peuvent contraindre les subventions à privilégier les fournitures et traitements médicaux essentiels lors de la repriorisation. Cependant, ces produits vitaux n'atteindront jamais ceux qui en ont le plus besoin sans des systèmes communautaires robustes. Par conséquent, les subventions du GC7 doivent préserver les interventions communautaires essentielles et garantir que le processus respecte les principes de transparence, de responsabilité, d'inclusion et de protection des services vitaux, fondés sur les droits, fournis aux communautés par les communautés. Nos constituants doivent se préparer aux prochains exercices de redéfinition des priorités et de reprogrammation.

**N.B. :** Ces informations ne remplacent pas les communications officielles de redéfinition des priorités que les pays recevront par l'intermédiaire des Bénéficiaires Principaux (PR) et des instances de coordination nationale (ICN). Nous les communiquons afin de permettre à nos communautés de s'organiser efficacement et de participer pleinement au processus.

### **1. La lettre de ralentissement temporaire**

Fin avril, les pays et les entités régionales ont reçu une lettre de ralentissement du Secrétariat du Fonds mondial, visant à suspendre ou à reporter les dépenses moins prioritaires des bénéficiaires principaux (PR) et de leurs programmes respectifs afin d'assurer la continuité des services essentiels en attendant des projections de financement plus précises. Il ne s'agissait pas d'une décision de réduction des subventions, mais d'une mesure provisoire visant à ralentir le rythme des dépenses jusqu'à ce que le Conseil d'administration du Fonds mondial puisse délibérer davantage.

### **2. Communication formelle sur la repriorisation et la reprogrammation**

Une deuxième lettre sera envoyée après la réunion du Conseil d'Administration (7-9 mai 2025). Elle informera les pays des réductions effectives des enveloppes de financement du GC7. Selon certaines indications, ces réductions porteront probablement sur un pourcentage des fonds non dépensés et d'autres dépenses non vitales, en fonction du montant déjà utilisé pour chaque subvention.

### **3. Nous avons demandé des directives détaillées, l'engagement des CCM et la prise en compte du contexte national.**

La délégation des communautés a demandé au Secrétariat du Fonds mondial de fournir des orientations claires et complètes aux pays afin de garantir que les CCM et les membres des communautés soient pleinement impliqués dans tous les processus d'ajustement, et en particulier lorsque les systèmes communautaires, les droits humains, l'égalité des sexes et les programmes destinés aux populations clés sont menacés. Nous avons insisté sur le fait que tous les processus de repriorisation et de reprogrammation doivent tenir pleinement compte du contexte national et des vulnérabilités.

### **4. Préparation de la communauté**

Nous conseillons à tous nos constituants d'organiser des réunions de sensibilisation et de préparation au niveau national. L'objectif est d'assurer rapidement la coordination et d'identifier et de prioriser les **interventions « à conserver absolument »**. Ces discussions doivent s'appuyer sur les données locales, les expériences vécues et l'expertise communautaire.

### **5. Prise de décision inclusive**

Toutes les révisions des subventions doivent faire l'objet d'un **processus d'examen inclusif par le CCM**, avec une participation significative des communautés. Dans les pays où les CCM n'impliquent pas suffisamment les acteurs communautaires, des mécanismes plus larges et inclusifs doivent être mis en place. Il est important d'obtenir l'accès à la lettre de redéfinition des priorités de la part de votre représentant CCM afin de faciliter l'auto-organisation. Nous prévoyons que le processus prendra quelques semaines ; par conséquent, si vous ne recevez aucune information, soyez proactifs : contactez votre Récipiendaire Principal (PR) ou votre représentant au CCM et demandez fréquemment des informations à partager largement avec l'ensemble de votre circonscription.

Nous recommandons à la société civile et aux communautés de coordonner et de créer des espaces de communication et de collaboration, car cela est essentiel pour assurer une bonne préparation et une participation significative au processus. La fenêtre de révision et de redéfinition des priorités sera courte, et les pertes potentielles pour nos communautés seront élevées en l'absence d'une participation significative.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de nous contacter à l'adresse [info@communitiesdelegation.org](mailto:info@communitiesdelegation.org) ou de vous adresser aux hubs régionaux Communauté, Droits et Genre [ICI](#) pour poser vos questions ou préoccupations.

N'oubliez pas de faire circuler l'information auprès de vos collègues.